

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de DECHY

Délibération N°2024-03-12



Le **treize mars deux mille vingt-quatre** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de DECHY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jean-Michel SZATNY** à la suite d'une convocation régulière envoyée le 07 mars 2024, laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Etaient présents : Mesdames, Messieurs : Jean-Michel SZATNY, Madame Estelle MOUY, Thérèse PARISSAUX- VITALI, Paul-Noël LEFEBVRE, Monique PASTORET, Stéphane SALAH, Patricia DELCOURT-DELEAU, Didier LECOMTE, Corinne TABAKA-DAUBRICOURT, Cindy DE RYCKE, Jean-Marc DUCATILLION, Marie-France ROGER, Eric HALLERS, Didier FULGEROT, Christophe CAUMONT, Catherine LEFEBVRE, Charles VAILLANT, Laëtitia TAILLE-BIJI, Gilles TUROTTE, Philippe MAUPIN, Séverine DERUDAS, Laurent VINCENT

Étaient excusés : Monsieur Hugues WARUSFEL, Monsieur Abdelaziz GUERTIT

Etaient représenté(e)s : Monsieur Donatien DUCATILLION (procuration donnée à Madame Estelle MOUY), Mohamed IDRAHOU (procuration donnée à Monsieur Didier LECOMTE), Madame Christelle POULAIN (procuration donnée à Madame Thérèse PARISSAUX), Madame Cindy MERY, (procuration donnée à Madame Catherine LEFEBVRE), Monsieur Saïd NACER (procuration donnée à Monsieur Charles VAILLANT),

Secrétaire de séance : Madame Marie-France ROGER

TRANSFERT DANS LE DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE DU BIEN DE L'AFR DE GOEULZIN

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'association foncière de remembrement (AFR) de Goeulzin a été constitué par arrêté préfectoral du 09 mai 1986.

Il expose que constatant l'absence d'activité de l'association foncière de remembrement (AFR) de Goeulzin depuis plus de trois ans et considérant que l'AFR de Goeulzin n'a pas engagé de démarches visant à mettre en œuvre une procédure de dissolution malgré cette absence d'activité, le Préfet du Nord a décidé la dissolution d'office de l'association foncière de remembrement de Goeulzin par arrêté du 26 juin 2023.

Il précise que l'AFR de Goeulzin est propriétaire de la parcelle ZL 18 (Pavé de Cambrai) sur le territoire de Dechy d'une contenance de 12a27ca.

Il propose :

- d'accepter de reprendre l'actif et le passif de l'association foncière selon la clé de répartition définie en annexe,
- d'accepter le transfert dans le domaine privé de la commune du bien de l'AFR précité sur le territoire de la commune de Dechy,
- de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire en vue de signer tout document, prendre toute décision visant à l'incorporation du bien de l'AFR et à la reprise de l'actif et du passif,
- que la mutation du bien précité sera réalisée par acte administratif, et pour ce faire, donne compétence à Madame Estelle MOUY, Adjointe, pour représenter la commune pour signer l'acte administratif.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

ACCEPTE les propositions mentionnées ci-dessus par Monsieur le Maire

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire en vue de signer tout document, prendre toute décision visant à l'incorporation du bien de l'AFR et à la reprise de l'actif et du passif,

**Fait et délibéré en séance
Pour extrait conforme
Le Maire**

Télétransmis le 18 mars 2024

Publié sur le site de la ville le 18 mars 2024